

**A usage officiel**

**C/MIN(2009)16**

Organisation de Coopération et de Développement Économiques  
Organisation for Economic Co-operation and Development

**03-Jun-2009**

**Français - Or. Anglais**

**CONSEIL**

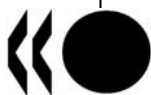
**Conseil au niveau des Ministres, 24-25 juin 2009**

**RAPPORT D'ÉTAPE SUR LES TRAVAUX DE L'OCDE SUR LA COHÉRENCE DES POLITIQUES  
AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT**

**Déclassifié**

**JT03265969**

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine  
Complete document available on OLIS in its original format



**C/MIN(2009)16**  
**A usage officiel**

**Français - Or. Anglais**

## RÉSUMÉ

### **La cohérence des politiques est plus importante aujourd'hui que jamais.**

1. La crise financière et économique a mis en évidence à quel point la réalisation de nos objectifs en matière de développement dépend non seulement de l'apport d'une aide au développement mais aussi d'une action collective au niveau mondial sur un éventail toujours plus large de politiques publiques — allant du rétablissement de la stabilité et de la croissance, au changement climatique en passant par le commerce, la politique fiscale et la lutte contre la corruption. Le règlement des problèmes de développement ne saurait être laissé à un seul ministère ou pays. Il va dans le sens des intérêts de toutes les nations que les pays en développement atteignent à un développement durable à large assise. L'inversion des évolutions positives observées sur la voie du développement représente un risque réel dans de nombreux pays et le danger va croissant de voir éclater une crise socio-politique sur le court à moyen terme. Pour les décideurs désireux de trouver un équilibre entre les attentes de divers groupes d'intérêt, la cohérence des politiques au service du développement (CPD) n'est peut-être pas un impératif manifeste. A l'échelle de l'économie mondiale, négliger l'aspect développement finirait par nuire à la poursuite d'autres objectifs. Sans compter que des politiques incohérentes sont inefficaces et inefficaces – et mauvaises pour la croissance – quel que soit l'objectif auquel priorité est donnée. Il est aujourd'hui plus important que jamais de faire en sorte que les décisions prises dans les différents domaines d'intervention soient complémentaires de telle sorte qu'elles se renforcent les unes les autres et ne se contrarient pas.<sup>1</sup>

### **L'OCDE possède une très nette valeur ajoutée dans ce domaine**

2. L'OCDE regroupe tous ces domaines d'intervention au sein d'une seule institution. Elle est donc particulièrement bien placée pour établir les liens entre ces différents domaines – et voir comment ils interagissent avec nos objectifs de développement. A cet effet, elle peut tirer parti de la sagesse collective de son nombre croissant de membres et des diverses communautés représentées au sein de ses comités. L'OCDE a vocation de devenir une organisation de plus en plus ouverte sur le monde et plus fédératrice, pour cette raison, par le biais de sa stratégie de relations mondiales, notamment l'initiative d'engagement renforcé, elle est aussi bien placée pour faire le lien entre les problèmes auxquels sont confrontés ses propres membres et ceux que doivent surmonter les différentes régions.

### **Les travaux engagés par l'OCDE en réponse à la crise financière et économique et aux problèmes de sécurité alimentaire sont un exemple de collaboration**

3. Ces travaux s'appuient sur ceux réalisés dans plusieurs domaines qui ont tous des retombées du point de vue du développement, parmi lesquels la coopération internationale sur l'exportation et la financement des échanges, les dispositifs de réglementation et de surveillance des secteurs financier et bancaire, la promotion de régimes commerciaux ouverts et la poursuite des efforts en vue de l'aboutissement des négociations de Doha, la lutte contre la fraude fiscale, et l'augmentation et le suivi des apports d'aide publique au développement. Par ailleurs, outre les activités centrées sur les effets directs de la crise, on peut citer un nombre croissant d'exemples attestant d'un raccordement plus étroit des considérations de développement aux axes de travail existants — sur l'environnement et le changement climatique, le commerce, l'agriculture, la science et la technologie, l'emploi et les migrations, l'investissement, la politique fiscale et la lutte contre la corruption.

### **Des progrès ont été réalisés dans l'amélioration de la coordination au sein de l'OCDE**

4. Le développement implique toutes les parties de l'OCDE – ce qui est reflété dans le nom de l'Organisation. Les unités de l'OCDE dont l'activité principale concerne le développement se concertent

---

<sup>1</sup> Le présent rapport résume les progrès accomplis dans la promotion d'une approche incluant l'ensemble de l'OCDE pour le développement, d'après le rapport C(2008)66.

de près au sein du pôle Développement. La structure du pôle Développement reflète à la fois les décisions prises au fil du temps par le Conseil lui-même, et la diversité des structures de gouvernance et la géométrie variable des différentes instances qui le composent. Cette structure complexe exige une collaboration efficace. Dans la pratique, l'amélioration de la coordination a permis à la fois une répartition efficace des tâches et une plus grande complémentarité entre les travaux des différentes entités du pôle.

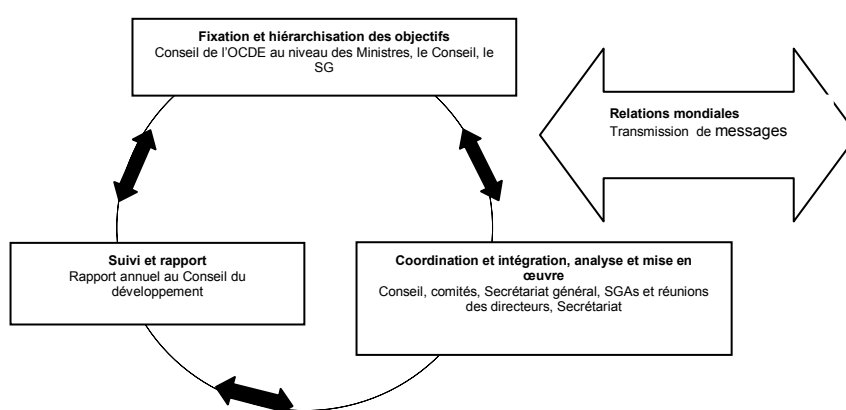
**Parallèlement, il reste à l'OCDE des défis bien réels à relever pour s'adapter à un environnement en rapide mutation et maximiser sa valeur ajoutée potentielle**

5. L'évolution de la gouvernance et de l'économie mondiale entraîne la nécessité pour l'OCDE de tirer profit de ses avantages comparatifs et d'élaborer des approches plus inclusives et plus cohérentes, y compris par:

- La fixation et hiérarchisation des objectifs stratégiques au service du développement qui reflètent le nouvel environnement mondial ;
- Le renforcement de la coordination et de l'intégration de l'aspect développement et de l'analyse de la mise en œuvre en vue de maximiser les résultats et les performances ;
- Amélioration du suivi et de la communication de l'information – tirer profit du potentiel du Conseil à jouer un rôle plus clair et plus actif dans le soutien de développement en général et de la cohérence des politiques en particulier ;
- L'amélioration des relations mondiales, notamment à travers notre engagement renforcé avec les plus importants pays en voie de développement, en renforçant le partenariat avec les institutions homologues situées dans différentes régions et en créant une publication phare consacrée au développement.

6. Dans ce but, le Secrétaire général a lancé en mai 2009 un exercice pour créer des modalités d'organisation et des mesures propres à rendre plus efficaces la collaboration et la communication de messages sur le développement (graphique 1).

**Le cycle de la cohérence des politiques à l'OCDE**



## 1. Introduction

*« Convaincus qu'une coopération plus large constituera une contribution essentielle à des relations pacifiques et harmonieuses entre les peuples » et estimant que « ... les nations plus avancées dans le domaine économique devraient coopérer pour aider au mieux de leurs facultés les pays en voie de développement économique » ... demande aux signataires de « contribuer au développement économique des pays Membres et non membres en voie de développement économique par des moyens appropriés et, en particulier, par l'apport à ces pays de capitaux, en tenant en outre compte de l'importance que présentent pour leur économie la fourniture d'une assistance technique et l'élargissement des débouchés offerts à leurs produits d'exportation. »*

*Convention de l'OCDE, 14 décembre 1960*

7. Près de 50 années plus tard, il faut reconnaître que les signataires de la Convention de l'OCDE ont non seulement compris l'importance cruciale de l'aide au développement, mais ont aussi très bien pressenti le rôle utile que l'OCDE pourrait jouer à cet égard. A l'heure où l'économie mondiale traverse une crise sans précédent, la mission de l'OCDE est plus pertinente que jamais.

8. Mais il faut aussi reconnaître aujourd'hui que l'OCDE et ses membres pourraient contribuer davantage au développement. Notre compréhension des nombreux chemins qui mènent à la croissance et au développement s'est améliorée. Nous savons que les politiques menées par l'OCDE sont d'autant plus pertinentes qu'elles tiennent compte de la sagesse collective des diverses communautés de pensée à l'échelon mondial. Grâce à la collaboration établie au sein du Conseil, des Comités et du Secrétariat, nous pouvons améliorer notre aptitude à assurer la synergie de vastes connaissances multidisciplinaires et à formuler des recommandations globales sur les politiques à suivre. Il serait souhaitable de marquer le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation par un renforcement de nos efforts en faveur du développement.

## 2. Réponses à la crise mondiale – les aspects intéressant le développement

9. En coopération avec d'autres institutions internationales, l'OCDE continuera de suivre l'incidence de la crise en cours sur les économies émergentes et en développement, en surveillant notamment la performance des donneurs par rapport à leurs engagements en termes d'APD ainsi que ceux concernant l'aide pour le commerce, l'efficacité de l'aide et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

10. *La Réponse stratégique de l'OCDE à la crise financière et économique*, lancée à la fin de 2008, offre aux gouvernements des options fondées sur des données avérées pour faire face à la crise et consolider les bases d'une économie mondiale plus solide, moins polluante et plus juste. Il s'agit aussi d'assurer que les membres conçoivent et soutiennent des initiatives pour aider les pays en développement durant la crise.

11. Les travaux de l'OCDE peuvent soutenir les pays en développement en :

- Continuant à suivre les apports d'APD et les autres apports publics et en soutenant la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra sur l'efficacité de l'aide.
- Contribuant aux efforts menés au niveau mondial pour faire face à l'insécurité alimentaire dont souffrent nombre de pays en développement.
- Se prononçant contre le protectionnisme commercial et poursuivant les efforts en vue d'une conclusion satisfaisante du cycle de négociations commerciales de Doha.

- Encourageant la coopération internationale sur les dispositifs réglementaires et de surveillance dans les secteurs financier et bancaire, y compris les mesures à prendre à l'égard des banques en difficulté, et en réexaminant le droit des faillites.
- Continuant de suivre les incidences des programmes de relance budgétaire dans les pays membres de l'OCDE, tout en étudiant dans le même temps les stratégies de sortie à moyen terme et les mesures de relance à l'origine de moins de distorsions qui seront finalement nécessaires à mesure que la reprise économique s'amorce. En ce qui concerne les impôts, on continuera de contribuer à la lutte contre la fraude fiscale et à la nécessité de préserver la transparence.
- Contribuant aux stratégies requises pour faire face à la crise de l'emploi et parvenir à une reprise respectueuse de l'environnement.
- Soutenant les actions destinées à consolider les règles fondamentales de fonctionnement des économies de marché et à renforcer la coordination des mesures internationales.

### **3. Progrès accomplis dans la promotion de la cohérence des politiques au service du développement**

*Suites données à la Déclaration ministérielle de 2008 sur la cohérence des politiques au service du développement<sup>2</sup>*

12. Plusieurs secteurs de l'Organisation dont le développement ne constitue *pas* la préoccupation première ont continué de s'appliquer à tenir compte des considérations liées au développement dans leurs travaux. Une analyse fondée sur des données concrètes sur l'incidence des politiques des pays de l'OCDE sur l'avenir des pays en voie de développement peut être décisif pour rendre les décideurs politiques conscients et favorables à la mise en œuvre de politiques plus cohérentes. La section suivante apporte des exemples des travaux de l'OCDE dans cette optique.

#### ***Environnement***

13. La dégradation de l'environnement et le changement climatique compromettent fortement le développement socio-économique. Les pays en développement sont particulièrement vulnérables, car leur économie est généralement plus tributaire de ressources naturelles sensibles au climat et parce qu'ils sont moins à même de faire face aux effets du changement climatique. Inversement, les modalités du développement, dans ces pays, ont des répercussions sur l'environnement et le changement climatique, et elles constituent donc un élément important de la cohérence des politiques au service du développement. Dans le cadre de la politique économique, des projets de développement et des activités d'aide internationale, il convient de systématiser la prise en compte du développement dans les mesures concernant l'environnement, ainsi que l'action en faveur de l'adaptation au changement climatique.

#### ***Changement climatique***

14. Les travaux que l'OCDE consacre à l'action relative au changement climatique consistent à examiner, entre autres, les incidences que pourraient avoir sur les perspectives de croissance économique des pays en développement les politiques que les pays membres sont susceptibles d'adopter dans un cadre international de lutte contre le changement climatique après 2012. D'après les prévisions, l'inaction des pouvoirs publics à propos du changement climatique aurait des conséquences particulièrement sensibles sur les pays en développement, car ceux-ci sont souvent les plus vulnérables au phénomène, mais

---

<sup>2</sup> C/MIN(2008)2/FINAL.

différents modes opératoires vis-à-vis du changement climatique auront aussi des effets sur les pays en développement.

15. Les travaux portent sur les coûts économiques et les avantages environnementaux des stratégies en vigueur aujourd'hui ou susceptibles d'être adoptées demain pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, y compris sur leur répartition entre pays. Ils portent aussi sur les incidences des mesures qui pourraient être prises pour remédier à d'éventuels effets sur la compétitivité sectorielle d'une politique climatique donnée dès lors que celle-ci ne serait appliquée que dans un petit nombre de pays développés, par exemple des ajustements fiscaux aux frontières envisagés dans certains pays pour tenir compte de la concentration de carbone dans les importations et les exportations. Par exemple, d'après les résultats de l'analyse, si les ajustements fiscaux aux frontières peuvent contribuer à réduire les fuites de carbone et l'impact des politiques climatiques sur la compétitivité sectorielle, ils ont globalement des retombées négatives sur la croissance économique aussi bien dans les pays qui les pratiquent que dans les pays en développement partenaires commerciaux.

16. Des travaux d'évaluation des coûts et des avantages de l'adaptation sont en cours. Ils ont donné lieu à la publication d'un rapport intitulé *Aspects économiques de l'adaptation au changement climatique – Coûts, bénéfices et instruments économiques*. Le CSAO a pour sa part publié une note sous le titre « Changement climatique en Afrique de l'Ouest – Stratégies d'adaptation au Sahel ». D'autres travaux de l'OCDE porteront sur la façon de procéder pour que les cadres d'action des pouvoirs publics encouragent l'investissement privé dans les infrastructures respectueuses du climat, y compris les investissements internationaux réalisés dans les pays en développement. Par ailleurs, une nouvelle analyse des politiques d'environnement et des politiques technologiques sera consacrée aux répercussions de celles-ci sur le développement et les transferts internationaux de certaines technologies concernant le climat.

#### *Biodiversité*

17. Une publication de 2008 intitulée *Politiques de la biodiversité – Impacts socio-économiques, enjeux et stratégies d'action des pouvoirs publics* examine l'incidence de la mise en œuvre de l'action publique sur la répartition de ses bénéfices entre différents groupes sociaux. Il arrive en effet que des groupes sociaux soient lésés par certaines politiques, en particulier des collectivités locales dans les pays en développement. Par exemple, lorsqu'un droit de propriété est établi pour faciliter la gestion de ressources biologiques, les personnes qui pouvaient auparavant utiliser ces ressources sans restrictions y perdent. Les effets redistributifs ont une influence sur la viabilité des mesures relatives à la biodiversité et peuvent faire échouer ces dernières. Associant l'analyse et d'abondantes études de cas, cette publication offre des outils pour aborder les questions de distribution dans le contexte de la politique relative à la biodiversité.

#### *Intégration environnement-économie*

18. Début 2008, les ministres de l'Environnement des pays membres ont salué le *Cadre d'action de l'OCDE pour des politiques de l'environnement efficaces et efficientes*. Ce cadre donne des orientations dans l'optique d'améliorer l'intégration environnement-économie dans les politiques d'environnement. Il est destiné aux pays de l'OCDE, mais il est applicable dans les pays en développement également. Toujours en 2008, l'OCDE a achevé un rapport intitulé *Coûts de l'inaction face à certains enjeux de la politique de l'environnement*. Ce document montre que les pays en développement subissent en grande partie les coûts qu'entraînent les problèmes tels que le changement climatique, la pollution de l'air et de l'eau, et les décharges contaminées. Il est donc dans l'intérêt de ces pays d'œuvrer activement à la résolution de ces problèmes.

### *Échanges et environnement*

19. *Les échanges de matières recyclables non dangereuses* revêtent une grande importance dans beaucoup d'activités, que ce soit dans les pays de l'OCDE ou dans les pays en développement. Cependant, ce commerce ne doit pas être exploité pour dissimuler des échanges de matières dangereuses. Des études de cas réalisées en 2008 dans trois pays de l'OCDE et dans deux pays en développement (Chine et Afrique du Sud) ont révélé qu'il existait plusieurs manières de faciliter les échanges légitimes de matières recyclables non dangereuses tout en assurant un contrôle approprié du commerce des matières dangereuses.

20. L'OCDE a aussi achevé des travaux dont il ressort que plusieurs pays (y compris de nombreux pays en développement) continuent d'appliquer des droits de douane et des mesures non tarifaires qui empêchent les échanges de technologies qui entraîneraient une diminution des émissions de gaz à effet de serre. Supprimer les *obstacles aux échanges de ces technologies « propres »* serait un grand progrès.

21. Plusieurs pays en développement ont adhéré à des accords commerciaux régionaux en 2008. Bon nombre de ces accords comportent des clauses « environnementales » qui visent à protéger l'environnement tout en stimulant les échanges. Les initiatives de ce type vont directement dans le sens des objectifs de la cohérence des politiques au service du développement.

22. La viabilité environnementale est un critère important pour la réussite du développement. Une récente étude de l'OCDE montre que les échanges dans le secteur des technologies de l'environnement sont freinés par diverses mesures non tarifaires. Les lacunes de la normalisation sur les marchés des pays en développement peuvent décourager la diffusion des écotecnologies sur ces marchés. Les normes rigoureuses qui prévalent dans la zone OCDE peuvent être propices à l'essor des exportations, comme en témoigne la forte expansion du marché des produits biologiques, mais aussi représenter des obstacles pour les pays en développement du fait de la disparité des procédures d'évaluation de la conformité. Coûteux et complexes, les normes de produits, les essais et la certification comptent, au même titre que les procédures douanières pesantes, parmi les principales restrictions non tarifaires sur les marchés des pays de l'OCDE comme des pays non membres. Au rang des mesures non tarifaires qui entravent le commerce surtout sur les marchés hors zone OCDE figurent les mesures qui retardent les paiements dans le cadre de contrats relatifs aux technologies de l'environnement, de même que des mesures inadéquates de protection de la propriété intellectuelle.

### *Gestion de l'eau*

23. La contribution de l'OCDE au 5<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau comprenait plusieurs présentations et le rapport intitulé *De l'eau pour tous – Perspectives de l'OCDE sur la tarification et le financement*, qui plaide pour l'adoption de la planification financière stratégique dans le secteur de l'eau et conclut, entre autres, qu'il est justifié de recourir davantage aux instruments économiques pour gérer la demande de services de l'eau (y compris dans le secteur agricole) et qu'une exploitation plus efficace des partenariats public-privé serait utile, parmi d'autres solutions, pour améliorer la fourniture des services. L'application de ces principes améliorerait la cohérence des politiques de gestion de l'eau dans les pays en développement.

24. Sur la base des *Principes de l'OCDE pour la participation du secteur privé aux infrastructures*, une initiative a été lancée dans le but d'intensifier les efforts visant à assurer une fourniture adéquate des services d'eau et d'assainissement. Elle complète les recommandations de l'OCDE sur la tarification et les stratégies réalistes de financement. Les recommandations portent entre autres sur la mise en avant d'un cadre propice reposant sur une réglementation de grande qualité et la détermination politique, y compris l'engagement de lutter contre la corruption. Les acteurs privés jouent aussi un rôle important dans la

durabilité et dans la gestion effective des conséquences sociales et environnementales de leurs actes. Ces travaux contribuent aussi à l'application de politiques plus cohérentes dans les pays en développement.

#### *Produits chimiques*

25. En 2008, le Conseil a adopté une *Résolution sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques* (SAICM) et a entériné un programme de travail d'une durée de quatre ans sur les produits chimiques, qui place au centre de ses activités sur l'environnement, la santé et la sécurité la diffusion des bonnes pratiques définies à l'OCDE et le renforcement de la cohérence au sein du système international de gestion des substances chimiques, des produits chimiques et des produits des biotechnologies modernes. Des efforts accrus sont consentis pour augmenter le nombre de non-membres, notamment parmi les pays concernés par l'engagement renforcé, qui adhèrent aux actes du Conseil relatifs à l'acceptation mutuelle des données (AMD) dans l'évaluation des produits chimiques. Tous les produits du programme sur l'environnement, la santé et la sécurité sont disponibles gratuitement sur Internet. Des efforts seront déployés pour accroître l'utilité de certains des documents les plus élémentaires et pour les rendre plus accessibles aux pays en développement, dans l'optique de promouvoir la cohérence des politiques à l'échelle mondiale, dans la mesure où les non-membres sont de plus en plus nombreux à se doter d'un cadre pour gérer ces produits.

#### *Examens environnementaux*

26. Le but est de traiter de la coopération pour le développement appliquée à l'environnement dans la section internationale de tous les futurs examens environnementaux. Dans la plupart des pays, elle relève en grande partie de la responsabilité des organismes d'aide, les agences de protection de l'environnement jouant un rôle relativement modeste. Cependant, il existe quelques cas dans lesquels le ministère de l'Environnement a une fonction plus importante. Il importe alors qu'il respecte les principes applicables à la coopération pour le développement, tels qu'ils sont par exemple énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Les examens environnementaux prennent entièrement en compte les examens de l'aide conduits dans le cadre du CAD, en particulier leur composant concernant l'environnement.

#### *Coopération pour le développement*

27. L'OCDE s'est intéressé à trois questions importantes à l'interface entre l'environnement et le développement : i) prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement ; ii) financement durable pour un approvisionnement en eau et un assainissement abordables ; iii) gouvernance et développement des capacités pour la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

28. Ces travaux communs ont abouti à la formulation d'orientations à l'intention des donateurs concernant la prise en compte des problèmes soulevés par le changement climatique dans les programmes de coopération pour le développement à tous les niveaux. La formulation de recommandations sur la façon de procéder pour faire en sorte que la planification financière de la distribution de l'eau et de l'assainissement obéisse à une stratégie qui garantisse la viabilité financière à long terme de la fourniture des services, ainsi que le caractère abordable de celle-ci, notamment pour les plus pauvres. En ce qui concerne la gouvernance et le développement des capacités pour la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, l'accent a été mis sur la façon de procéder pour que la coopération pour le développement contribue au renforcement de la gestion environnementale, dans le contexte des nouvelles modalités de l'aide et notamment du passage à une aide-programme générale non préaffectée. Cela a consisté, en particulier, à : i) définir des façons de démontrer la valeur économique de la gestion environnementale, en utilisant des techniques applicables dans le contexte des pays en développement ; ii) caractériser les problèmes soulevés par la prise en compte des programmes environnementaux dans les

processus/cadres budgétaires à moyen terme ; iii) concevoir des méthodes pour évaluer les capacités institutionnelles des pouvoirs publics en matière de gestion de l'environnement.

### *Évaluation des conséquences*

29. Une publication parue en 2008 sous le titre *Reconciling Development and Environmental Goals: Measuring the Impact of Policies* présente une évaluation chiffrée des conséquences sur les perspectives des pays en développement, de différentes décisions prises par les pouvoirs publics dans les pays de l'OCDE concernant l'environnement ou d'autres domaines. Ce rapport décrit neuf simulations de « modifications individuelles de l'action publique » qui illustrent la nécessité de coordonner les politiques. Il en ressort par exemple que la poursuite de la libéralisation des échanges, dès lors qu'elle n'est pas accompagnée d'une politique de l'environnement appropriée, peut accroître la pression qui s'exerce sur l'environnement tant dans les pays de l'OCDE que dans les pays en développement, car elle entraîne une hausse de la production de biens et de services écologiquement problématiques. Les résultats soulignent la nécessité de prendre en considération les questions environnementales dans la planification à l'échelon nationale et dans la coopération pour le développement. Les scénarios illustrent les améliorations considérables que des combinaisons d'actions peuvent apporter à la situation économique et environnementale, ce qui confirme que la cohérence des politiques est nécessaire.

### *Sécurité et fragilité*

30. L'objectif d'ensemble de l'OCDE est de garantir l'efficacité au regard du développement dans les situations de conflit et de fragilité. Les travaux en cours sont centrés sur le suivi de la mise en œuvre des Principes de l'OCDE pour l'engagement international dans les États fragiles, sur le renforcement de l'appareil d'État, la construction de la paix, la réforme des systèmes de sécurité et la réduction de la violence armée. L'OCDE a hiérarchisé les travaux sur la cohérence des politiques dans le cadre d'un soutien à trois réunions thématiques sur les approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration dans les situations de conflit et de fragilité qui ont eu lieu en 2008 et ont abouti à une réunion à haut niveau sur ce thème en mars 2009. L'accent a été mis sur le renforcement des liens existant entre aide au développement et diplomatie, gestion des finances publiques et réforme des systèmes de sécurité.

31. Les travaux ont été menés en coopération avec plusieurs membres, la Banque mondiale et l'OTAN. L'action entreprise pour nouer des relations avec l'OTAN a été poursuivie étant donné que les efforts à l'appui de la sécurité et du développement doivent aller de pair dans les situations de conflit et de fragilité de manière à garantir une paix durable. Les activités périodiques de coopération qui sont menées au niveau opérationnel, permettront à l'OCDE d'atteindre la communauté de la défense et de la sécurité dans des pays comme l'Afghanistan et partant, d'assurer un suivi de la mise en œuvre des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles. Les travaux futurs porteront notamment sur la responsabilité et la transparence dans le secteur de la défense, les questions de financement (fonds d'affectation spéciale et financements conjoints) et les relations entre civils et militaires.

32. Depuis 2008, le Partenariat pour une gouvernance démocratique s'emploie à venir en aide aux pays au sortir d'un conflit et aux États en situation de fragilité où les préoccupations liées à la cohérence des politiques et à l'influence de l'économie politique sont souvent exacerbées. Il a notamment procédé à un recensement des activités menées à l'appui du développement dans différents secteurs de l'économie d'États fragiles, dont la République démocratique du Congo, la Géorgie, la Grenade, le Guatemala, Haïti, le Liberia, la Sierra Leone et le Timor-Leste. Des efforts ont été entrepris pour remédier aux déficits de capacités à court terme en procédant à une analyse des politiques, en recherchant des solutions à mettre en œuvre en collaboration et en conduisant des exercices pilotes au niveau des pays.

33. L'Outil de sensibilisation au risque de l'OCDE a été mis au point par le Comité de l'investissement en coopération avec d'autres instances pour répondre aux appels lancés en 2002 et en 2005 par le Conseil de sécurité des Nations Unies et le sommet du G8 qui souhaitaient que l'on s'attaque au problème de l'investissement privé dans les zones à déficit de gouvernance. Il complète les activités visant à soutenir les efforts déployés par le NEPAD pour appliquer « des mesures efficaces destinées à combattre la corruption, la subornation et les détournements de fonds » dans le cadre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'OCDE encourage l'utilisation de l'Outil de sensibilisation au risque destiné aux entreprises multinationales opérant dans les zones à déficit de gouvernance. Ils fournissent ainsi des indications opérationnelles par Internet pour aider les entreprises à venir à bout de dilemmes éthiques et s'emploient à promouvoir le dialogue entre la communauté des donateurs et celle de l'investissement. La table ronde d'experts du NEPAD-OCDE sur l'investissement dans les infrastructures de transport, en décembre 2008, a servi de cadre à un dialogue ouvert sur les dilemmes éthiques auxquels sont confrontées les entreprises alors qu'elles mettent en œuvre des projets d'infrastructure.

### *Commerce et agriculture*

34. Le commerce est de toute évidence un puissant moteur de la croissance économique ; de plus, la libéralisation des échanges peut contribuer à l'amélioration du bien-être économique et à la réduction de la pauvreté. Dans ce contexte, la cohérence des politiques au service du développement exige que les politiques commerciales des économies développées n'aient pas de retombées négatives sur les pays en développement, et qu'elles soient alignées sur les objectifs de développement en général. L'analyse de l'impact sur le développement des projets continue d'être un enjeu important.

### *Commerce et ajustement structurel*

35. Une série d'études de cas, portant sur des pays et des régions, analysent l'expérience des pays en développement en rapport avec la politique commerciale dans l'éventail des mesures nécessaires à la réussite de l'ajustement structurel. Les conclusions confirment que la croissance des échanges est une composante essentielle du développement ; cela étant, la libéralisation des échanges peut être à l'origine de difficiles problèmes d'ajustement – pour tous les pays, mais en particulier pour les pays en développement. Pour donner les meilleurs résultats, une politique commerciale ouverte doit s'accompagner de réformes concertées portant notamment sur l'IDE, le marché du travail, la fiscalité, la réglementation, les taux de change et la politique budgétaire. La situation propre à chaque pays pouvant varier considérablement, il convient d'adapter en conséquence les politiques suivies, et le moment où elles doivent être mises en œuvre. Ces travaux ont avalisé l'importance particulière à accorder au nécessaire accroissement des exportations tôt dans le processus, qui doit aller de pair avec l'accroissement des importations.

### *Aide pour le commerce*

36. L'OCDE prépare une nouvelle édition de « Aid for Trade at a Glance » qui sera publiée mi-2009. Cette publication a pour objet de faire le point sur l'évolution de l'aide pour le commerce au cours des dernières années, les approches suivies par les partenaires et les donateurs à l'égard des stratégies d'aide à l'appui des échanges et leur mise en œuvre, et les dimensions régionales. La cohérence des politiques au service du développement a été l'un des thèmes de la rencontre organisée dans le cadre du Dialogue sur l'aide à l'appui des échanges qui a eu lieu en novembre 2008. Les participants se sont entendus notamment sur la nécessité de mieux appréhender le rôle que peut jouer l'Aide pour le commerce en tant qu'instrument du développement et d'améliorer le suivi des programmes d'aide à l'appui des échanges.

### *Commerce, innovation et facilitation des échanges*

37. Une série de documents étudiant l'importance des échanges pour l'innovation, qui s'appuient sur des études de cas sectorielles, et portant sur des pays aussi bien développés qu'en développement (ex. : l'agro-alimentaire en Afrique du Sud, l'habillement à Sri Lanka) ont été examinés et finalisés par le Groupe de travail du Comité des échanges. D'autres études traitent plus particulièrement des effets de la libéralisation sectorielle des échanges (ex. : l'Accord sur les technologies de l'information), l'accent étant mis sur les répercussions pour les pays en développement, notamment la contribution à la lutte contre la pauvreté. L'OCDE poursuit des travaux visant à évaluer l'importance économique relative de mesures spécifiques de facilitation des échanges destinées à améliorer l'efficacité des procédures de douane et des procédures aux frontières afin de permettre aux pays en développement de définir des priorités et de mobiliser les efforts en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités de façon plus ciblée. Les travaux récents ont porté plus particulièrement sur la relation entre la facilitation des échanges et les échanges transfrontières informels.

### *Agriculture*

38. Dans de nombreux pays en développement, l'agriculture joue un rôle de premier plan dans la lutte contre la pauvreté et la faim. Les réformes agricoles menées dans les pays de l'OCDE ont eu des retombées positives substantielles pour les agriculteurs des pays en développement. De plus en plus, le soutien est découplé des décisions concernant la production et consenti sous des formes qui induisent moins de distorsions sur les échanges ; de nouvelles réformes s'imposent toutefois si l'on veut que les pays en développement améliorent leur potentiel pour une production agricole accrue et qu'ils s'intègrent mieux au marché mondial. En particulier, plusieurs projets en cours contribuent au débat international sur les prix des matières premières alimentaires et sur la sécurité alimentaire.

### ***Lutte contre la corruption***

39. La corruption fait obstacle à la bonne gouvernance, à un développement économique durable, au processus démocratique et à l'instauration de pratiques commerciales loyales. L'OCDE est depuis plus d'une décennie un des chefs de file de la lutte contre la corruption dans le monde. Notre approche pluridisciplinaire traite de la corruption dans les transactions commerciales et dans le domaine de la fiscalité, de l'aide au développement et de la gouvernance, dans les pays membres et au-delà.

40. L'OCDE a étudié la relation entre les aspects formels et informels de la gouvernance dans le processus de développement. Il s'agissait d'examiner en détail des aspects liés à la gouvernance et à la reddition de comptes dans des contextes où les institutions informelles et la gouvernance informelle occupent une grande place. Les travaux ont analysé l'impact que des réformes de la gouvernance ne prenant pas en compte le contexte politique modelé par les institutions informelles ont eu sur des aspects tels que le niveau de corruption. Ils ont abouti à la publication intitulée « *Informal Institutions: How Social Norms Help or Hinder Development* ». Les travaux de suivi porteront sur l'aide et la reddition intérieure de comptes.

41. L'OCDE assurera le suivi des engagements pris en matière de lutte contre la corruption par les gouvernements lors du 3<sup>e</sup> Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenu à Accra en 2008 sur la mise en œuvre de la Convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC), mais également sur la nécessité d'intensifier les efforts pour combattre la corruption exercée par des personnes physiques ou des sociétés de pays de l'OCDE, en mettant l'accent sur la recherche, le gel et la restitution des actifs acquis illégalement. Dans le même ordre d'idées, il existe de récents travaux relatifs à l'impact des paradis fiscaux sur les pays en développement. En partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la CCI, le BIAC, le TUAC et Transparency International, une rencontre est prévue avec des

représentants des donateurs et du secteur privé en marge de la prochaine réunion des États parties à la CNUC qui se tiendra à Doha en 2009. Les conclusions qui en seront dégagées constitueront un volet d'une déclaration qui sera présentée à la réunion.

### ***Investissement***

42. L'*investissement* international est un moteur fondamental de croissance économique, et un accroissement des flux d'investissement sera indispensable pour restaurer la stabilité du système financier, stimuler l'innovation et assurer la réalisation des objectifs à long terme en matière de développement, notamment dans les domaines de l'atténuation des effets du changement climatique et des infrastructures. Dans ce contexte, l'OCDE est parvenue à prendre en compte les intérêts des pays en développement dans plusieurs résultats sans forcément faire de la CPD un objectif explicite.

### ***Égalité des sexes***

43. L'*égalité des sexes* et l'autonomisation des femmes sont essentielles pour une croissance soutenue et le développement. Conscient de ce fait, l'OCDE a rassemblé, en avril 2009, des représentants syndicaux, des praticiens du développement et des spécialistes de l'égalité des sexes pour débattre d'un plan d'action commun autour des axes « Égalité homme-femme, développement et travail décent ». Les participants à cette réunion se sont penchés sur l'emploi et le renforcement des capacités des femmes face à un marché du travail mondialisé où l'emploi est de plus en plus informel et précaire. Dans le cadre de son programme MENA (Moyen Orient et Afrique du Nord), met de son côté en place un groupe de réflexion sur la problématique homme-femme afin de promouvoir le dialogue et de déterminer les mesures à prendre pour intégrer les considérations d'égalité homme-femme dans la gestion publique à l'échelle de la région.

### ***Emploi et migrations***

44. À l'évidence, les politiques suivies par les pays de l'OCDE dans les domaines de *l'emploi et des migrations* influent sur les possibilités qui s'offrent aux habitants d'autres pays. Des marchés du travail qui fonctionnent bien sont un impératif dans toute société, et des enseignements utiles à cet égard peuvent être tirés des travaux de l'OCDE sur l'amélioration des compétences et la population active d'âge adulte. Même si ces travaux ne portent pas spécifiquement sur les retombées des politiques des pays de l'OCDE sur les pays en développement, les enseignements qui en ressortent peuvent néanmoins se révéler précieux pour les nations en développement, à commencer par les économies émergentes désireuses de faciliter pour leurs jeunes le passage de l'école à la vie active. L'OCDE organise, en juin 2009, un Forum politique de haut niveau sur les migrations, dont les débats s'articuleront autour de trois grands sujets : la crise économique et son impact sur les migrations internationales, la gestion des mouvements migratoires, et l'intégration des immigrés et de leurs enfants. Cette manifestation sera, pour les ministres, l'occasion d'échanger leurs vues et de partager des données d'expérience sur la gestion des flux migratoires, au bénéfice tant des pays d'origine que des pays d'accueil.

### ***Science et technologie***

45. La science et la technologie apportent beaucoup pour faire face à des défis mondiaux tels que le changement climatique, la sécurité alimentaire, la santé publique et l'approvisionnement en énergie. Par conséquent, les mesures prises par les pays de l'OCDE pour encourager la recherche, stimuler l'innovation et favoriser le développement de technologies spécifiques, comme les TIC, les biotechnologies ou les nanotechnologies soulèvent d'importants problèmes de cohérence au regard des résultats du développement. À titre d'exemple, l'approche adoptée par les pays de l'OCDE à l'égard de la protection de la propriété intellectuelle a des conséquences du point de vue de l'accès à la technologie et du transfert de technologies – des systèmes d'innovation plus ouverts se mettent indubitablement en place mais,

parallèlement, les mesures de lutte contre des infractions comme les contrefaçons et le piratage se durcissent. L'orientation imprimée à la recherche dans la zone de l'OCDE a, de même, des retombées sur l'aptitude des pays en développement à régler certains problèmes (en matière de santé, par exemple). Cela dit, un nombre croissant de pays en développement s'emploient désormais – avec succès – à se doter, en matière de science et de technologie et d'innovation, de cadres propres et de s'élever dans la chaîne de valeur, renforçant ainsi de plus en plus les liens avec les pays de l'OCDE. Plusieurs grandes économies en développement manifestent le désir de participer aux comités de l'OCDE.

46. La Stratégie de l'OCDE pour l'innovation est centrée sur les défis mondiaux liés au changement climatique, à la santé publique et à la sécurité alimentaire. Elle vise par ce biais à trouver des moyens de combler les écarts de développement économique grâce à l'intensification de la coopération internationale dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation. L'OCDE s'intéresse aux approches et dispositifs de gouvernance prometteurs en matière de coopération multinationale face à de grands défis mondiaux, consciente que des approches et des mécanismes plus efficaces sont indispensables pour garantir des avancées scientifiques et technologiques suffisantes pour relever les défis mondiaux et assurer une diffusion aussi large que possible des solutions nouvelles.

47. Un Forum à haut niveau organisé conjointement par l'OCDE et les autorités néerlandaises sur le thème « Médicaments contre les maladies infectieuses négligées et émergentes : en améliorer la disponibilité par des politiques cohérentes » a débouché sur le *Programme d'action de Noordwijk pour les médicaments* qui servira de base pour des actions de suivi, à l'OCDE et à l'OMS, en vue d'améliorer les systèmes d'innovation en matière de santé selon des modalités qui soient cohérentes avec les objectifs plus généraux de développement. Le rapport du Forum a été publié et de nombreux éléments du Programme d'action de Noordwijk ont été intégrés dans le plan stratégique de l'OMS.

48. Dans le cadre des travaux sur les technologies et l'information et de la communication, l'OCDE s'intéressera notamment à l'application des nouveaux réseaux de capteurs pour l'amélioration de la performance environnementale et l'instauration d'un développement plus soucieux de l'environnement dans les pays développés aussi bien qu'en développement. Dans le cadre des travaux sur l'innovation induite par les TIC, on s'applique à mettre au point un cadre statistique pour l'innovation en matière de gestion de l'environnement qui soit applicable à tous les pays. La lutte contre les maliciels en coopération avec l'APEC rehaussera la cohérence sur les questions de sécurité, et les résultats des travaux sur le commerce électronique seront communiqués aux pays en développement. Le dialogue mené à l'échelle mondiale sur les problèmes de politique à l'égard des consommateurs liés au commerce électronique associe, outre l'APEC, la Commission des Nations unies pour le droit commercial international et l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime.